

Décision n° 2016/10-05
relative à l'accréditation de l'Institut supérieur d'agriculture
Rhône-Alpes (ISARA)
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

Décision mise en suspens dans l'attente de la transmission de la prise de position du Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la convention avec le CFA devant assurer le financement ainsi que des conventions de partenariat dans les domaines académique et de recherche et de la mise à disposition des moyens correspondants.

Ecoles

ISARA – Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes
Nom de marque : ISARA-Lyon
Ecole privée
Académie : Lyon
Site : Lyon (69007)

Suivi des accréditations précédentes

Décision n° 2014/12-01

Objet

Dossier F : *projet d'ouverture d'un nouveau site de formation à Avignon*

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-4, L 642-5 et R642-10,
- Vu la demande présentée par l'Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes (ISARA),
- Vu le rapport établi par Manuel SAMUELIDES (membre de la CTI et rapporteur principal), William LIS (membre de la CTI) et Christian LARROCHE (expert) et présenté lors de la séance plénière du 11 octobre 2016,
- Entendu Pascal DESAMAIS, Directeur de l'ISARA,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté la présente décision :

L'Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes (ISARA) est un établissement privé sous statut associatif, en contrat avec le Ministère en charge de l'agriculture créé en 1968 à l'initiative des milieux professionnels agricoles et agroalimentaires rhônalpins. Cet Institut est implanté à Lyon sur le site d'AGRAPOLE avec l'ensemble des organisations professionnelles agricoles et agroalimentaires de la Région Rhône-Alpes.

L'ISARA vise à former des ingénieurs capables de :

- Mettre en œuvre et piloter des projets techniques innovants au sein des filières agricoles (végétales et/ou animales) situés dans un cadre de développement durable
- Mettre en œuvre et piloter des projets de recherche/développement, des projets logistiques, de processus de production ou de politique qualité dans les entreprises agroalimentaires.

En formation initiale sous statut étudiant, l'École recrute sur concours au niveau baccalauréat 145 étudiants en grande majorité titulaires d'un baccalauréat S. Des admissions sur titres sont également possibles en 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} année.

Pour la formation sous statut d'apprenti, l'ISARA constitue une Unité de Formation par Apprentissage (UFA) du centre de formation d'apprenti (CFA) Forma Sup Ain-Rhône-Loire. La promotion diplômée en 2015 comportait 19 apprentis pour la plupart titulaires de BTS ou de DUT adaptés à ce type de poursuite d'études (observatoire des flux). Les promotions en cours lors de l'audit ont des effectifs de 18, 20 et 29 apprentis.

Evolution de l'institution

En 2014, la CTI a renouvelé l'habilitation de l'ISARA pour une durée de 6 ans à compter de la rentrée 2015 à délivrer le titre d'ingénieur suivant :

- Ingénieur diplômé de l'Institut Supérieur d'Agriculture Rhône-Alpes en formation initiale sous statut d'étudiant et d'apprenti et en formation continue

Les recommandations étaient les suivantes :

- Etre vigilant sur le taux d'encadrement et les moyens mis à disposition des apprenants, en particulier dans le cadre des travaux pratiques
- Etendre la définition des acquis de l'apprentissage à l'ensemble des sciences fondamentales dont les mathématiques
- Améliorer l'attractivité de l'École vis-à-vis d'étudiants étrangers souhaitant obtenir le titre d'ingénieur
- Poursuivre le déploiement de la démarche qualité à l'ensemble des activités de l'École

L'audit a permis de constater le suivi des recommandations du dernier audit et la mise en place d'actions correctives destinées à améliorer les points faibles relevés en 2014.

Dans le cadre de son projet stratégique ISARA 2020, l'ISARA se propose de dupliquer sur le site d'Avignon à partir de la rentrée 2017 la formation d'ingénieur ISARA par apprentissage ouverte à l'ISARA Lyon depuis 2010.

L'implantation de l'ISARA sur ce site est effective depuis que l'ISARA gère en partenariat avec la CCI d'Avignon l'ISEMA (Institut Supérieur Européen de Management Agroalimentaire), école de management et de commerce pour les industries agro-alimentaires. A terme l'ISARA envisage de se développer de façon plus équilibrée sur les deux régions en s'appuyant notamment sur les partenariats professionnels et scientifiques développés localement et que l'équipe d'audit a bien constatés.

Pour la mise en œuvre de cette formation sous statut d'apprenti, l'ISARA s'est associé au CFA de l'IFRIA.

Outre les points forts déjà relevés par la CTI en 2014 et qui étaient :

- la mise en œuvre de projets stratégiques à partir de notes de positionnement avec un suivi et des bilans réguliers établis au travers d'indicateurs,
- la conformité au processus de Bologne dont la démarche compétence,
- une activité Etudes-conseil-expertise développée sur la base d'enseignants consultants
- la pédagogie par projets à partir de projets tuteurés,
- la multiplicité des parcours de formation,
- l'ensemble du dispositif dédié à l'innovation,
- l'utilisation des TICE dans l'enseignement,
- les liens avec les milieux professionnels favorisés par l'implantation de l'École sur le site d'AGRAPOLE,
- le fonds de dotation Terra ISARA,

et les points faibles qui malgré les progrès récents et les actions développées restent des points de vigilance :

- un taux d'encadrement perfectible,
- une description des acquis de l'apprentissage pour les disciplines fondamentales qui relève parfois du plan de cours, en particulier pour les mathématiques,
- le nombre d'étudiants étrangers accueillis dans la perspective d'obtention du titre d'ingénieur de l'ISARA,
- une démarche qualité récente à développer

L'audit mené relève les risques et opportunités suivantes liés au projet de duplication en région PACA de la formation par apprentissage :

Risques :

- aggravation de la distance entre la formation d'ingénieurs ISARA par l'apprentissage et la recherche et l'innovation dans le domaine par le développement d'une formation géographiquement éloignée des équipes d'enseignant-chercheurs de l'ISARA,
- difficulté croissante pour homogénéiser le socle scientifique commun de la formation d'ingénieur ISARA par l'apprentissage,

Opportunités :

- augmentation mesurée de l'effectif d'enseignants-chercheurs et association avec le centre INRA-PACA pour les liens de la formation avec la recherche
- augmentation des effectifs d'apprentis d'une formation d'ingénieurs dans un secteur technique en développement et dans une région qui ne compte pas de formation comparable.

En conséquence,

La Commission a examiné favorablement la demande d'extension au site d'Avignon de l'habilitation à délivrer, sous statut d'apprenti, les 3 années du cursus de formation conduisant au titre d'Ingénieur diplômé.

Aussi, la décision suivante est prise avec la mise en suspens précisée ci-après :

La Commission décide l'extension au site d'Avignon, **pour la durée restreinte de 3 ans**, à compter **du 1er septembre 2017**, de l'habilitation de **l'Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes (ISARA)** à délivrer le titre d'ingénieur diplômé suivant :

« Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes »
en formation initiale sous statut d'apprenti

L'autorisation accordée est **mise en suspens, conditionnée à la transmission** au département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, en charge du Greffe de la CTI :

- de la prise de position du Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la convention avec le CFA devant assurer le financement.
- des conventions de partenariat dans les domaines académique et de recherche et de la mise à disposition des moyens correspondants.

En fonction de la position du Conseil régional, la **décision définitive**, précisant le début et la durée de l'habilitation, **pourra être revue**.

Cette décision s'accompagne des **recommandations** suivantes :

- Assurer des taux d'encadrement satisfaisants par une augmentation des effectifs des enseignant-chercheurs permanents,
- Assurer le lien avec la recherche et l'innovation sur le site d'Avignon par une coopération avec l'INRA PACA,
- S'assurer de l'acquisition par tous les apprentis dans leur diversité d'origine du socle scientifique commun de la formation

Le label européen pour les formations d'ingénieur **EUR-ACE Master** est déjà attribué au diplôme.

Délibéré en séance plénière à Paris, le 11 octobre 2016.

Membres participant aux débats :

Mesdames et Messieurs Isabelle AVENAS-PAYAN, Noël BOUFFARD, Nathalie CAYOT, Élisabeth CRÉPON, Florence DUFQUR, Agnès FABRE, Hélène GRIMAUTL-DUC, Gabriel HENRIST, Anne-Marie JOLLY, Jean-Yves KOCH, Marie-Véronique LE LANN, Élisabeth LAVIGNE, William LIS, Laurent MAHIEU, Christophe MEUNIER, Joël MOREAU, Marc PEYRADE, Pascal RAY, Manuel SAMUELIDES, Jacques SCHWARTZENTRUBER, Georges SANTINI, Jean-Marc THERET.

Approuvé en séance plénière à Paris, le 8 novembre 2016.



Le président
Laurent MAHIEU



Sylvie AMBLARD

Le secrétaire greffier



Le rapporteur principal
Manuel SAMUELIDES